



HAL
open science

RETRAITE : LUMIÈRES ET OMBRES DU RAPPORT CHARPIN

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. RETRAITE : LUMIÈRES ET OMBRES DU RAPPORT CHARPIN. Population et avenir, 1999, 642, pp.5-7. halshs-01096690

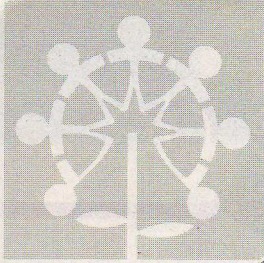
HAL Id: halshs-01096690

<https://shs.hal.science/halshs-01096690>

Submitted on 18 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Retraites : lumières et ombres du rapport Charpin

par Gérard-François DUMONT



Les réactions au rapport du Commissaire au Plan sur les retraites ne manquent pas. Il y a d'un côté les tenants de la politique de l'autruche qui, en fait, ne l'ont guère lu. Il y a de l'autre ceux qui en font un morceau d'anthologie de la pensée unique. Or la lucidité consiste à l'examiner objectivement, ce qui conduit à considérer les lumières de connaissance qu'il apporte, mais également les ombres.

Le premier mérite de ce rapport est d'avoir été rédigé. Une démocratie adulte doit être capable d'anticiper l'avenir. Il s'agit de prévoir pour ne pas voir, de prévoir les périls à venir pour s'en écarter, de ne pas faire comme le Titanic... Il est précieux de fournir aux décideurs, aux partenaires sociaux, et plus généralement à tous les Français un rapport visant à améliorer leur savoir sur la question des retraites et proposant des pistes de réflexion.

La forte baisse de l'âge de cessation d'activité

Parmi les différents éléments contenus dans le rapport Charpin, trois méritent tout particulièrement d'être commentés : l'abaissement de l'âge de fin d'activité, les évolutions démographiques et les difficultés financières.

En considérant les pays de l'O.C.D.E., la France a le plus faible taux d'activité dans la tranche d'âge 55-59 ans. Parallèlement à la mise en application de la loi de 1982 abaissant l'âge de la retraite à 60 ans, les taux d'activité ont en effet diminué dans toutes les tranches d'âge élevées. Le nombre d'actifs âgés de plus de 70 ans est devenu marginal ; le taux d'activité des hommes de la classe d'âge 65-69 ans est de 4 %. Concernant la classe d'âge 60-64 ans, il est, pour les hommes, passé de 60 % au milieu des années soixante-dix à 16 % en 1997, et celui des femmes, sur la même période, de 30 % à 14 %.

L'évolution des taux d'activité dans la classe d'âge 55-59 ans a été totalement différenciée selon les sexes ; avec la montée du travail féminin, le taux d'activité des femmes de cette classe a monté progressivement pour atteindre pour la première fois le seuil de 50 % en 1997. En revanche, le taux d'activité des hommes a nettement baissé, passant de 83 % à 68 %.

Les données par classe d'âge se résument par la baisse de l'âge médian¹ de fin d'activité des hommes, qui est passé de 66,5 ans

au milieu des années cinquante à 59 ans en 1996. Il est clair que pour une majorité de la population, l'âge de cessation d'activité est inférieur à l'âge légal de la retraite. Cette évolution a été largement encouragée par divers dispositifs de cessation anticipée d'activité qui ont été surtout utilisés dans le secteur privé. Le coût financier de ces dispositifs a été élevé, représentant environ 25 milliards par an. Il faudrait y ajouter son coût indirect lié aux inconvénients que le départ de ces salariés porteurs d'expérience et de savoirs précieux génère². En outre, cela a empêché les entreprises de conduire une réflexion salutaire pour une gestion plus appropriée des fins de carrières. Mais les pouvoirs publics, le regard fixé sur le nombre de chômeurs, ont souvent vu dans l'encouragement aux pré-retraites l'intérêt d'affichage à court terme : en effet, les préretraités ne font pas partie, contrairement aux demandeurs d'emploi, de la population active au sens du Bureau international du travail. Ils sont considérés comme inactifs. Ils disparaissent des statistiques du chômage même s'ils ont, pour la collectivité, un coût nettement plus élevé que les demandeurs d'emploi.

Certitudes et incertitudes

Un second ensemble d'éléments apportés par le rapport Charpin concerne les évolutions démographiques. A cet égard, et sauf des changements structurels considérables, imprévisibles pas définition (vastes mouvements migratoires, changements majeurs de comportements, retour de graves épidémies, grandes découvertes médicales...), la démographie apparaît comme la science de l'anti-hasard : les personnes qui partiront à la retraite en 2010, 2030, 2050... sont toutes déjà nées et donc pratiquement identifiables. Celles qui prendront leur retraite en 2010, 2020 ou 2030 sont même déjà identifiées, puisqu'elles figurent dans les fichiers des caisses de retraite. Les effectifs de flux de retraites à venir dépendent donc seulement de l'espérance de vie de la population active et de l'âge de cessation d'activité. L'espérance de vie de la population active est largement connue car les taux de mortalité à ces âges sont heureusement faibles. Même s'ils connaissent, par exemple d'ici 2020, une variation de 50 % dans un sens ou dans l'autre, cela ne changerait guère les effectifs de retraites. En revanche, la question de l'âge de cessation d'activité est fondamentale, tout déplacement du curseur se traduisant pas des variations importantes de pensions à verser.

TABLE DES SOMMAIRES DE POPULATION & AVENIR

L'autre paramètre modifiant l'importance des pensions est le nombre d'années de pensions à venir. Leur nombre ne cesse heureusement d'augmenter : les hommes nés en 1910 pouvaient espérer vivre en moyenne 10,6 années de retraite. Additionnant l'augmentation de l'espérance de vie et l'abaissement de l'âge de la retraite, les hommes nés en 1930 peuvent escompter 17,3 années de retraite. A conditions équivalentes, ceux nés en 1970 pourraient espérer une durée de retraite de 23 ans, soit plus du quart de leur vie.

Ces moyennes méritent un correctif important et une réflexion complémentaire. En effet, elles cachent de grandes différences sociales selon les professions, les cadres disposent d'une espérance de vie à 60 ans plus élevée d'environ 7 ans par rapport aux ouvriers spécialisés et aux employés du privé. Un autre clivage apparaît entre public et privé : les employés et les ouvriers qualifiés du public ont, en moyenne, une espérance de durée de retraite plus élevée que ceux du privé.

Reste qu'il demeure difficile de pouvoir prévoir de façon certaine l'évolution de l'espérance de vie : elle a certes augmenté de plus d'un trimestre par an depuis la seconde guerre mondiale. Mais rien n'assure que ce rythme va continuer. Du côté du sexe féminin, un tassement de cette progression semble apparaître, notamment avec la montée de la consommation féminine de tabac, qui provoque, avec un décalage dans le temps, une hausse des cancers du poumon. Dans l'hypothèse contraire où les hommes réduiraient certaines consommations excessives (tabac, alcool, drogues), l'espérance de vie pourrait connaître des hausses plus nettes que par le passé. Même si la démographie présente nombre de certitudes, des incertitudes demeurent donc, ce qui justifie la nécessité d'avoir des systèmes de retraite gouvernables, avec des variables de gestion, permettant des disponibilités d'adaptation.

Un magistral effet de ciseaux

Un troisième ensemble d'éléments à commenter du rapport Charpin concerne les déficits prévisibles de la plupart des régimes si rien n'est changé : même dans l'hypothèse d'une amélioration du niveau du chômage, on valse avec des milliards de déficit à cadre réglementaire inchangé (âge de départ à la retraite, taux de cotisation identiques). Globalement, l'addition des déficits des principales caisses provoquerait un déficit d'environ 500 milliards de francs pour l'année 2020. Pour la seule Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés du secteur privé, l'ordre de grandeur serait un déficit aux environs de 135 milliards de francs. Or ce déficit annuel se reproduit chaque année et même s'aggrave. Face à de tels chiffres s'exprime un grand refus de voir qu'un renouvellement insuffisant de la population active, produit par une faible fécondité, a inévitablement des conséquences. Les faits sont têtus. Une société ne peut distribuer que les richesses qu'elle crée. Or des effectifs moindres de population active créent nécessairement moins de richesses que des effectifs plus élevés. Si, dans le même temps, le nombre des pensions à venir ne cesse de s'accroître, on se trouve confronté à un effet de ciseaux. On peut proposer à la population de la rassurer par des propos

lénifiants, on peut tenir des discours idéologiques, on peut utiliser des excipients temporaires en prenant davantage aux jeunes pour servir des pensions, rien n'y fera : notre système de retraite, s'il ne s'adapte pas, est comme un train fou qui finit toujours par dérailler. Aucune banderole ne changera cette réalité, même si toute banderole brandie signifie la nécessité d'un effort encore plus grand pour exposer les faits avec davantage de pédagogie. A cet égard – et ce sont les ombres du rapport – il n'est pas sûr que les éléments contenus soient suffisants.

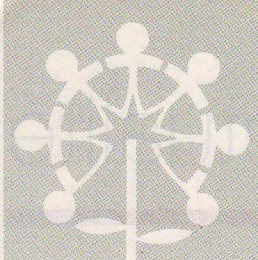
Des inégalités injustifiées

Une première ombre concerne les aspects anti-sociaux des retraites actuelles. Derrière la rhétorique de la solidarité dont on a abusé, se cachent nombre d'inégalités sur lesquelles il conviendrait d'insister davantage.

Par exemple, dans les régimes spéciaux, la retraite est fondée sur la fin de carrière et non sur la carrière entière. Elle ne dépend pas des cotisations versées tout au long de la vie, comme dans les régimes complémentaires. Autre exemple, ceux qui contribuent le plus à préparer les retraites sont les couples qui ont consacré le plus de temps à l'éducation d'enfants. Or ce sont souvent ces mêmes couples qui ont de faibles ressources au moment de la retraite ; d'une part, ils n'ont pas souvent deux carrières entières à faire valoir car l'un d'entre eux a pu suspendre son activité professionnelle au moment où la famille était la plus nombreuse. D'autre part, les dépenses d'éducation des enfants ont obéré les possibilités d'épargne, d'investissement immobilier. Troisième exemple montrant que le système français de retraite est inégalitaire, la question de l'âge de départ à la retraite. Certaines professions, qui n'ont aucun désavantage dans leur espérance de vie à compter de la retraite, bénéficient de départs anticipés. Au même âge de départ à la retraite, certaines catégories socioprofessionnelles ne perçoivent leur pension que peu d'années – en raison d'une

**Bibliographie
pour aller plus loin**

Jacques Bichot, *Retraites en péril*, Presses de Sciences Po.
 François Charpentier, *Retraites et fonds de pension*, Economica.
 François de Closets, *Le compte à rebours*, Fayard.
 Gérard-François Dumont, *La retraite des cadres*, Les éditions d'organisation.
 Jean-François Estienne, *Viellissement de la population et retraites au Japon*, La documentation française.
La lettre de l'Observatoire des retraites.



faible espérance de vie – et d'autres beaucoup plus longtemps. En conséquence, la réforme des retraites exigerait d'abord de supprimer des inégalités que rien ne justifie.

Un fatalisme contestable

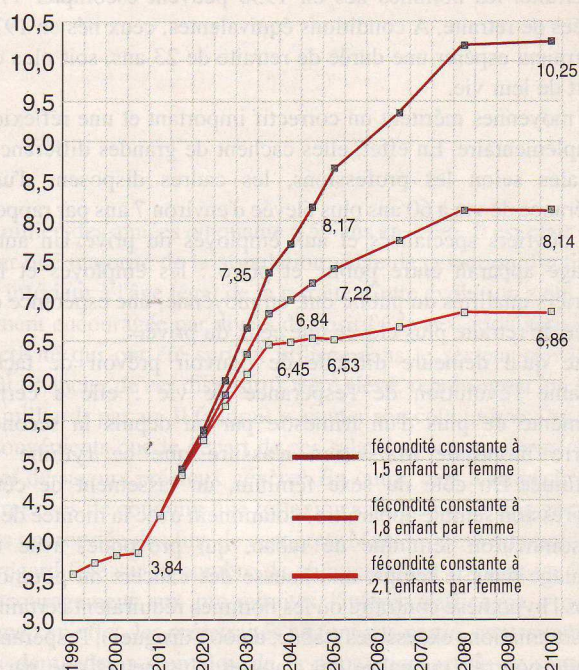
Une seconde ombre du rapport est l'impression d'un certain fatalisme par rapport à l'avenir. En effet, autant les principales données démographiques des retraites pour les vingt années à venir sont globalement certaines, autant le contexte démographique et économique est modifiable. Si la France s'enfonce dans le vieillissement en continuant d'enregistrer une faible fécondité, ses ressorts économiques – aptitude à innover, à s'adapter – risquent de s'éteindre ; la capacité à créer des richesses risque d'être obérée et donc les moyens d'honorer les pensions moins grands. Car le renouvellement des générations exerce des effets directs et indirects sur le dynamisme économique.

En revanche, si la France, après l'hiver démographique, connaît une fécondité suffisante pour assurer le simple remplacement des générations, – un printemps démographique – le retour à la jeunesse peut non seulement modifier les ratios de dépendance ; il peut aussi favoriser la santé économique du pays et donc être favorable à l'avenir. Autrement dit, même si le nombre des personnes âgées à venir d'ici 2020 est globalement connu, le contexte démographique pourrait avoir des effets bénéfiques ou maléfiques selon l'évolution de la fécondité et de la natalité. Si l'on se projette en 2040, certaines affirmations du rapport sont encore plus contestables, car une politique familiale tournée vers l'avenir et répondant aux attentes des Français pourrait entraîner des évolutions beaucoup plus favorables. Sur ce thème, le rapport est quasiment muet. Or la question qui se pose n'est pas celle des retraites, mais celle de construire une société avec des mécanismes plus solidaires de transferts entre les générations. Défavoriser les familles parce que leur capacité de mobilisation est faible, c'est appauvrir les générations futures. A nouveau au 1^{er} janvier 1999, l'arbitrage rendu a montré que la France ne juge pas nécessaire une juste compensation des besoins des familles. Tandis que les prestations vieillesse augmentaient de 1,2 %, les prestations familiales n'ont été réévaluées que de 0,7 %. En agissant ainsi, on démotive ceux dont on a le plus besoin pour assurer l'avenir. Leur révolte aujourd'hui ne transparaît pas dans des manifestations, mais elle se mesure dans les comportements ; elle pourrait demain être davantage apparente si une réflexion complète sur l'équité entre les générations n'est pas conduite.

Une contradiction pédagogique

Demeure aujourd'hui une grande difficulté : comprendre des messages apparemment contradictoires : d'une part, l'argument utilisé pour justifier le fait de travailler moins – le passage aux trente-cinq heures³ – est qu'il y aurait une quantité de travail limitée qu'il faudrait se partager ; d'autre part, et dans le même temps, la principale mesure préconisée par le Plan consiste à inviter à travailler plus – pendant un nombre d'années plus élevé – pour assurer l'avenir des retraités.

Les taux de dépendance des personnes âgées sur les personnes d'âge actif : projections selon trois hypothèses de fécondité



La courbe indique le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 10 personnes d'âge actif (entre 20 et 59 ans). Le graphique met en évidence le seuil de 2005, puis, concernant des générations déjà nées, les courbes sont confondues jusqu'en 2020. L'évolution après 2020 dépend de la fécondité des prochaines années.

Source des chiffres : Économie et statistique, n° 274, 1994, n° 4 et APRD pour 2050-2100.

© Gérard-François Dumont

On comprend que les Français aient du mal à assimiler cette contradiction dans les argumentaires. D'où la nécessité d'encore mieux éclairer la question des retraites pour effacer les ombres malthusiennes qui planent sur les raisonnements. En particulier, il faut expliquer que la crise financière des retraites est aussi une crise de la population : la solution des retraites suppose donc de résoudre la seconde.

G.-F. D.

1. Rappelons que l'âge médian est celui qui sépare également une série considérée, en l'espèce l'âge auquel le taux d'activité tombe au-dessous de 50 %.

2. De même, on découvre que les difficultés du recensement de 1999 sont notamment liées à l'écart trop grand entre les deux derniers recensements (neuf ans), créant des pertes de savoir-faire.

3. Notons que le choix politique de passage aux trente-cinq heures aurait pu s'inscrire dans une démarche plus inventive, en privilégiant le besoin de mieux concilier, tout au long des âges, vie familiale et vie professionnelle.